



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 / 10 / 2017

L'an **deux mil seize, le 09 octobre, à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy, Mme GAGNIER Séverine, Mme LABOUBEE Marie-Josée, M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET Danielle, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia,

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise

Etai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme FER Dorothee. M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ARDOIS Guy

Date de convocation
02 / 10 / 2017

OBJET

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2017.

Délibérations

- Délibération N°2017 – 10 - 09 / 01 – Rénovation de l'ancienne gare – Marché public de maîtrise d'œuvre.

Informations - Questions diverses.

Compte rendu des différents chantiers

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- du compte rendu de la séance du 09 septembre 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération N°2017 – 10 – 09 / 01 – Rénovation de l'ancienne gare – Marché public de maîtrise d'œuvre.**

Madame le Maire donne lecture du projet de maîtrise d'œuvre, proposé par MG+ Architecte, concernant la rénovation de l'ancienne gare, qui sera transformée en salle jeunesse et animation.

Après avoir procédé au vote : Vote : Pour : **10** Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** les termes du projet de maîtrise d'œuvre proposé par MG+ Architecte.
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents nécessaire à cette décision.

➤ Compte rendu des différents chantiers

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion, à la Communauté Des Communes de Haute-Saintonge, « conférence nationale des territoires », à laquelle elle et Monsieur Marchais ont participé. Elle indique que la commune devrait percevoir une subvention de l'Etat, concernant les travaux de la Salle des fêtes.

Salle des fêtes :

Monsieur MARCHAIS précise que les démolitions sont terminées. La pose de la couverture zinc commencera à partir du 16 octobre. Il indique également que le parquet est déformé, malgré les protections.

Route de Blaye :

Une réunion publique aura lieu le jeudi 12 octobre à 18h30, salle du conseil à la Mairie.

Lotissement Garceau 3 :

Madame le Maire précise que les accès seront terminés fin novembre et que la voirie définitive sera réalisée dès que les constructions seront terminées. A ce jour 1 compromis de vente est signé, et deux terrains sont en pré-réservation sur les sept disponibles.

Madame GUINET demande des informations sur le feu d'une maison d'habitation à Lugéras.

Madame le Maire répond que la maison est totalement détruite, et qu'un des habitants est décédé.

Monsieur ARDOIS rappelle que 2 logements communaux sont vacants, mais qu'il va falloir procéder à des travaux de remise en état de propreté, et qu'il est en attente de devis à ce sujet.

Monsieur ARDOIS fait le compte rendu de la journée organisée par Soluris (ex syndicat informatique) au cours de laquelle un rappel a été fait concernant la sécurité des données informatiques, et la présentation de nouveautés.

Il annonce que l'utilisation du système « des douchettes », pour le pointage cantine et des activités périscolaire, fonctionne parfaitement.

Madame le Maire rappelle qu'un devis est en cours concernant la numérisation des actes de l'état civil;

La marche du Téléthon a rapporté 417,50€.

Madame GUINET demande la situation par rapport à la collecte de vêtements suite à l'ouragan IRMA

Madame le Maire répond que cette collecte est annulée car la croix rouge ne peut assurer la collecte.

Madame POUMIROU signale des déchets déposés près « du Camelot » et que cela ressemble à un dépôt sauvage d'ordures.

Monsieur MARCHAIS lui indique que cette parcelle appartient à un particulier, et que la Mairie ne peut en aucun cas intervenir sur une propriété privée.

Elle signale un souci d'accès à certains mobiliers du local associatif, de la petite enfance, partagé entre la MAM et Petit à petit.

Monsieur ARDOIS rajoute qu'il est très dommageable qu'il y a pas d'entente entre les associations.

Madame FOURTON demande un point sur la pose des ralentisseurs.

Madame le Maire rappelle la réponse négative du Conseil Départemental parvenue en Mairie à ce sujet.

Madame GAGNIER signale un problème d'évacuation d'eau dans le fossé route de St Yzan.

Madame le Maire lui indique qu'elle verra ce problème avec le Conseil Départemental.

Madame le Maire annonce une Réunion de la commission du personnel jeudi 19 octobre à 19h.

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion sur le projet Pôle Santé, à laquelle elle a participé accompagnée de Monsieur ARDOIS, le 01 octobre 2017.

Prochain Conseil Municipal Lundi 9 octobre à 20h15.

La séance est levée à 22h00.